



onsieur

Ingratitudi auvoi trop d'avantage en mon ame, si Je bannisois si  
injustement de ma memoire mille & mille obligations que Je vous a  
dout le souvenir nist & sera perpétue jusqu'a auoir le bonheur de  
reconnostre par mes serments une petite portion, lors quil se presentera  
occasion de que men Ingeroz capable, qui som les complimants ordres des  
redenables Mais Il ya un Mais, que tom ce q'il vous a plu faire pour ma-  
petite affaire va en desperatum & de rostez fander ne negligez de faire? On  
mot au chrs. qui me rebute disam, que a que lon mordonne nist pas encor  
expire, & par a moy sexuss, en mausant qui nist vne dure & faschense  
repavys que Je doiverois bien qni fust moderee par rostez moyes, luy -  
remontrant que son Altesse entend que cela me doit servir pour mon voayg  
et non a mon retour, si cela ne vnu trouble en vos ayroablez d'interessimo  
je recevras de vous ce bien fait part & vous mes très humbles obéissances -  
et la qualité

Lug. 37.

Consiere de

à l'ostre Très humble serviteur  
Bl茅matinayez







A Monsieur  
Monsieur de Sultum Cons<sup>er</sup>  
seur et d' son Alt.  
Monsieur le Prince de Orange  
a la morte.

